

C'est pourquoi, par le présent décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, Sa Sainteté a prescrit qu'à l'avenir, dans toutes les églises tant de Rome que du monde catholique, les prières suivantes, enrichies d'une indulgence de trois cents jours, soient récitées à genoux, à la fin de chaque messe basse, savoir :

“ Trois fois *ave Maria*, etc.

“ Ensuite une fois *Salve Regina*, etc., et à la fin :

“ V. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

“ R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

“ O Dieu, notre refuge et notre force, écoutez les pieuses prières de votre Eglise, et faites que, par l'intercession de la glorieuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, de Saint Joseph, de vos saints apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints, ce que nous sollicitons humblement dans les nécessités présentes, nous l'obtenions efficacement. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

“ R. Ainsi soit-il ! ”

Nonobstant toutes choses contraires.

Le jour de l'Epiphanie du Seigneur, 6 janvier 1884.

D. CARDINAL BARTOLINI,  
*Préfet de la S. C. des R.*

LAURENT SALVATI,  
*Secrétaire de la S. C. des R.*